

Séance du 7 avril 2014

PROCES VERBAL DU 7 AVRIL 2014.

Convocation : 31 mars 2014

Affichage : 31 mars 2014

Présents :

Monsieur P.BRUSSEAU – Maire

Mesdames D.BRISSOT - H.DJEBBARI - P.DOS SANTOS - J.HEYBLOM - M.MAHE - M.SAUCE
T.VAN ZOETENDAAL

Messieurs J.BELILLE - F.HEYBLOM – B.LANDREVIE - S.SIDOUX H.MAILLARD -
J.C PRUNAUD.

Absent excusé :

Monsieur Galaad BELILLE a donné procuration à Monsieur Jacques BELILLE.

Monsieur Stéphane SIDOUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 est approuvé à 11 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Delphine BRISSOT – Marie-Christine MAHE - Benoît LANDREVIE –Jean-Claude PRUNAUD) des conseillers présents à cette réunion.

Ces membres du Conseil Municipal n'approuvent pas le procès verbal du 28 mars 2014, du fait qu'il a été omis d'indiquer que Monsieur le Maire avait demandé que son indemnité passe de 26,65 % à 40 % de l'indice 1015, que l'indemnité des Adjoints passe de 6,80 % à 16 % de l'indice 1015.

Considérant que l'appel nominatif des conseillers n'a pas été effectué par le président de séance.

Ordre du jour :

1) Délégation complémentaire consentie par le conseil municipal au Maire (article 2122-22 du Conseil Général des Collectivités Territoriales) :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Il avait été décidé au précédent Conseil Municipal de redélibérer sur ces délégations suivantes :

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000,00 € ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par le conseil municipal.

2014/14

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000,00 € ;

La délibération concernant « de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par le Conseil Municipal » sera reportée lors d'un prochain conseil municipal.

2) Election des délégués dans différents syndicats intercommunaux.

Suite à l'installation du conseil municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux membres, titulaires et suppléants dans chaque syndicat. L'élection se fait à main levée.

- SMSO (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bords de Seine et Oise) :
 - Titulaire : LANDREVIE Benoît
 - Suppléant : MAILLARD Hervé
- S.I.V.A.M.A.S.A. (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval) - SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) :
 - Titulaire : BELILLE Jacques
 - Suppléant : HEYBLOM Frédéric
- PNRVF (Parc Naturel Régional du Vexin Français) :
 - Titulaire : LANDREVIE Benoît
 - Suppléant : VAN ZOETENDAAL Tiffany

3) Election des membres dans diverses commissions communales :

a) Election des membres au sein de la Caisse des Ecoles :

Vu la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire, et notamment son article 15,

Vu la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, et notamment son article 17,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale et notamment ses articles 22 et 66,

Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles,

Considérant que les élections municipales se sont déroulées le 28 mars 2014, il conviendrait de constituer à nouveau le comité de la caisse des écoles, présidé par monsieur le maire, par vote à main levée.

Afin de siéger au conseil d'administration de la caisse des écoles, les conseillers, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer à 4 le nombre des membres conseillers siégeant à la Caisse des Ecoles.

2014/15

Ont été élus :

- Monsieur BRUSSEaux Pascal, maire et président de droit.
- Madame BRISSOT Delphine
- Madame DOS SANTOS Patricia
- Madame VAN ZOEDENDAAL Tiffany
- Monsieur HEYBLOM Frédéric

Représentant désigné par le Préfet (1 des 4 élus)

(sera proposé à la Préfecture après la première réunion de la commission administrative de la caisse des écoles).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 4 le nombre de personnes extérieures au conseil. Ces 4 personnes seront nommées par le Maire.

b) Election des membres au sein du C.C.A.S. :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de déterminer le nombre de membres au C.C.A.S,

Considérant que les élections municipales se sont déroulées le 28 mars 2014, il conviendrait de constituer à nouveau le C.C.A.S., présidé par monsieur le maire, par vote à main levée.

Afin de siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, les conseillers, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer à 4 le nombre des membres conseillers siégeant au Centre Communal d'Action Sociale.

Ont été élus :

- Monsieur Pascal BRUSSEaux, maire
- Madame SAUCE Magali
- Madame DJEBARRI Hanat
- Madame HEYBLOM Josette
- Madame MAHE Marie-Christine.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 4 le nombre de personnes extérieures au conseil. Ces 4 personnes seront nommées par le Maire.

c) Election des membres dans diverses commissions communales :

- **Commission des Finances :** DJEBBARI Hanat - Marie-Christine MAHE - Jacques BELILLE - PRUNAUD Jean - Claude – SIDOUX Stéphane.
- **Commission du P.O.S :** SAUCE Magali – BELILLE Galaad – MAILLARD Hervé PRUNAUD Jean-Claude.

2014/16

- **Commission de la vie scolaire et petite enfance :** Delphine BRISSOT- Patricia DOS SANTOS – Josette HEYBLOM – Tiffany VAN ZOETENDAAL – Frédéric HEYBLOM, Hanat DJEBBARI.
- **Commission vie sociale – culture – communication – sport et jeunesse :** HEYBLOM Josette – Hanat DJEBBARI – Tiffany VAN ZOETENDAAL BELILLE Galaad – HEYBLOM Frédéric – SIDOUX Stéphane- Benoît LANDREVIE – Hervé MAILLARD.

Service défense : BRISSOT Delphine.

4) Commission d'Appels d'offres :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22 ;
- Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 22 ;
- Considérant la nécessité de procéder à l'élection de trois membres titulaires et suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste;
- Considérant les candidatures de Mesdames Josette HEYBLOM – Marie-Christine MAHE, de Messieurs Jacques BELILLE – Jean-Claude PRUNAUD – Frédéric HEYBLOM – Stéphane SIDOUX – Galaad BELILLE
- Sur rapport de Monsieur le Maire,
- Le Conseil Municipal, procède à la désignation pour vote à bulletins secret des trois membres délégués et des trois membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appels d'Offres

Election de la commission d'appels d'offres :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Titulaires :

BELILLE Jacques	15
HEYBLOM Josette	15
PRUNAUD Jean-Claude	12
MAHE Marie-Christine	2

Suppléants :

HEYBLOM Frédéric	15
SIDOUX Stéphane	14
BELILLE Galaad	13
PRUNAUD Jean-Claude	2

2014/17

Sont élus en tant que membres :

Titulaires :

BELILLE Jacques
HEYBLOM Josette
PRUNAUD Jean-Claude

Suppléants :

HEYBLOM Frédéric
SIDOUX Stéphane
BELILLE Galaad

5) Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation aux débats et lève la séance à 21 heures 43.

Pascal BRUSSEAUX – Maire

Jacques BELILLE – 2^{ème} Adjoint

Josette HEYBLOM – 1^{er} Adjoint

Hanat DJEBBARI – 3^{ème} Adjoint

Hervé MAILLARD – 4^{ème} Adjoint

Delphine BRISSOT

Patricia DOS SANTOS

Frédéric HEYBLOM

Benoît LANDREVIE

Marie-Christine MAHE

Jean-Claude PRUNAUD

Magali SAUCE

Stéphane SIDOUX

Tiffany VAN ZOETENDAAL